



## 1. Horaires journaliers de l'élève

	Matin	Après-midi	Durée journalière
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi			
Durée hebdomadaire 35h			

## 2. Habilitations de l'élève

BIV	Exécutant électricien avec voisinage	
R408	Utilisation échafaudage fixe	X
R457	Montage démontage échafaudage roulant	X

## 3. Modalités de concertation entre le(s) enseignant(s)-réfèrent(s) et le tuteur pour contrôler le déroulement de la période :

En début de séquence le professeur de spécialité négocie avec le tuteur les activités qui seront pratiquées par le stagiaire, le professeur réfèrent suit l'ensemble de la période. Une rencontre, entre le tuteur et un professeur sera prévue en moyenne une fois par quinzaine, plus des contacts téléphoniques.

En cas de nécessité, le responsable de l'entreprise s'engage à libérer le stagiaire une demi-journée à une journée à la demande du chef d'établissement. *(CCF, réinscription, etc....)*

## 4. Objectifs assignés et compétences à acquérir ou à développer au cours de la période de formation en milieu professionnel :

Tenir compte de sa dimension humaine, des contraintes de gestion et des contraintes juridiques et réglementaires, – exploiter une documentation simple. – analyser et éventuellement résoudre les problèmes simples. –organisation des postes de travail, gestion de l'espace, gestion des déchets. – gestion de la sécurité (analyse des risques, application du PPSPS, consignes de sécurité...), – gestion de la qualité (démarche de contrôle, mise en œuvre de procédures– organiser et préparer la zone d'intervention. – réceptionner et contrôler les supports– contrôler la qualité et la conformité des supports et des ouvrages réalisés– entretenir les matériels et outillages de chantier.

## 5 Activités prévues en milieu professionnel :

Animer une petite équipe, - animer les actions qualité et sécurité.– communiquer avec les différents partenaires.– rendre compte d'une activité.– organiser et mettre en sécurité les postes de travail.– préparer les matériaux, la quincaillerie et les accessoires.– conduire les opérations d'usinage, de façonnage.– conduire les opérations d'assemblage, de montage et de finition de tout ou partie d'ouvrage.– conditionner, manutentionner et stocker les ouvrages.– maintenir en état les matériels, les équipements et les outillages.– relever et réceptionner le site de pose et/ou d'installation.– organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention.– contrôler la conformité des supports et des ouvrages.– planter, tracer, distribuer les ouvrages.– préparer, adapter, ajuster les ouvrages.– conduire les opérations de pose sur chantier.– installer les équipements complémentaires, les accessoires.– gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier– assurer la maintenance des ouvrages.

6 Travaux effectués, équipements ou produits utilisés soumis à la procédure de dérogation pour les travaux interdits aux mineurs (cf. article 10 de la présente convention) :

- Travaux en hauteur
- Habilitation BO
- Usage des appareils électroportatif
- Utilisation de machines dangereuses

## 7. Modalités d'évaluation de la période de formation en milieu professionnel :

Une évaluation sera effectuée en fin de chaque période en entreprise par le tuteur et le professeur de spécialité. A la fin de toutes les périodes de formation en entreprise une note sera proposée conjointement par le tuteur et le professeur de spécialité.



## Lycée Professionnel Paul Langevin – SAINT JOSEPH

CONVENTION RELATIVE À LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

ELEVE SOUS STATUT SCOLAIRE

BO n°13 du 31 mars 2016---Approuvée par le CA du 07/09/2023

Intitulé du diplôme préparé et de la spécialité : **BAC PRO Menuiserie Aluminium-Verre – 2<sup>ème</sup> année**

## Entre l'entreprise (ou l'organisme) ci-dessous désigné(e) :

## Nom de l'entreprise (ou de l'organisme) d'accueil :

Adresse :

Domaine d'activités de l'entreprise :

N° téléphone :

Portable :

Mél :

N° d'immatriculation de l'entreprise :

Représenté(e) par :

Fonction :

atteste avoir adressé à l'inspecteur du travail le ---- / ---- / ---- la déclaration de dérogation aux travaux interdits aux mineurs prévue à l'article R.4153-41 du code du travail.

Nom du tuteur :

Portable :

## L'établissement d'enseignement professionnel :

Nom de l'établissement : Lycée Professionnel PAUL LANGEVIN

Adresse : 6 allée des Hibiscus BP-8097480 SAINT JOSEPH

N° téléphone : 0262 56 69 20

N° télécopieur : 0262 56 69 21

Mél : ce.9740934x@ac-reunion.fr

Représenté(e) par : **Mr PRUGNIERES Georges**, en qualité de chef d'établissement

## L'élève

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de naissance :

Classe : TMAVBAC

Adresse personnelle :

N° téléphone (joignable pendant la PFMP) :

Mél :

Période : Du

Au

Soit en nombre de jours :

## Signatures et cachets :

Le chef d'établissement	Le représentant de l'entreprise (Ou organisme d'accueil)	Le représentant légal de la famille
Nom : PRUGNIERES Prénom : Georges Le : Signature :	Nom : Prénom : Le : Signature :	Nom : Prénom : Le : Signature :
L'enseignant réfèrent	Le professeur principal	Le tuteur de l'entreprise
Nom - Prénom : Mail : Portable : Signature :	Nom - Prénom : Mail : Portable : Signature :	Nom - Prénom : Mail : Portable : Signature :